



## École des Perséides et pavillon des Primevères

### Paiement des effets scolaires

**Il n'y aura pas de journée administrative au mois d'août.**

Pour le paiement des effets scolaires, nous priorisons le paiement par internet.

Pour les parents qui sont dans l'impossibilité de faire le paiement par internet, il sera possible de vous déplacer à l'école des Perséides sur la rue Simonne au mois de septembre dans les heures d'ouverture du secrétariat :

8 h à 12 h et 13 h 15 à 16 h.

Vous pourrez acquitter la totalité du montant pour les *effets scolaires* seulement par:

- Interac;
- Carte de crédit;
- Argent comptant (montant exact nous n'avons pas de monnaie).

\* Vous pourrez aussi faire parvenir le paiement au montant exact dans une enveloppe bien identifiée par le biais de votre enfant.

\*Les agendas seront remis aux élèves lors du premier jour de classe.

# Important!

### Paiements du service de garde au pavillon des Primevères

Pour le service de garde, des informations vous parviendront au mois d'août.

Un calendrier de paiements mensuels est prévu.

**Aucun paiement ne sera exigé avant le mois d'octobre.**